

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 17 juin 2024, à 20h00 à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.

La séance est présidée par l'honorable Christian Malouin, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3

Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4

Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6

Étaient absents :

Keven Tremblay, conseiller au poste n°2

Étaient également présents :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 3 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

3. ADOPTION DES ORDRES DU JOUR

3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle

**Rés. no
2024-103**

Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point 9.1 « Modifications au calendrier des séances du conseil pour l'année 2024 ».

**Rés. no
2024-104**

3.2 Adoption de l'ordre du jour de consentement

CONSIDÉRANT que la municipalité adhère aux principes d'ordre du jour de consentement qui consiste à regrouper tous les éléments de routine, de pure formalité et d'information non controversés ne nécessitant pas de délibération afin de les adopter en bloc, sans discussion;

CONSIDÉRANT que le président fait lecture des items constituant l'ordre du jour de consentement, à savoir :

1. Adoption du procès-verbal de la 5e séance ordinaire 2024
2. Dépôt des rapports financiers de mai 2024
3. Dépôt rapport d'activité - Service de sécurité incendie
4. Dépôt rapport d'activité - Service des travaux publics
5. Dépôt rapport d'activité - Service de l'aménagement, urbanisme et zonage
6. Dépôt rapport d'activité - Service des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT que le président demande aux membres s'il y a un ou des items qui doivent être retirés pour être inclus dans l'ordre du jour courant de la séance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter en bloc les items placés à l'ordre du jour de consentement.
- ii. Que lors de la préparation du procès-verbal, le greffier-trésorier inclut le texte intégral des résolutions qui ont été adoptées dans le cadre de l'ordre du jour de consentement, à savoir :
 - a. D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire de mai et de la deuxième séance extraordinaire tenue le 10 mai 2024.
 - b. D'accepter de dépôt des rapports présentés.
 - c. D'entériner les dépenses présentées à la liste sélective des déboursés, comme si elles avaient été préalablement autorisées par résolution du

conseil.

5. COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL

Rés. no
2024-105

5.1 Plan triennal de réparation et de destination des immeubles 2024-2027 du Centre de services scolaire de l'Estuaire

CONSIDÉRANT le CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE nous a fait parvenir leur projet de plan triennal de réparation et de destination des immeubles 2024-2027, conformément à l'article 211 de la loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la municipalité est invitée à formuler ses commentaires sur ce plan triennal avant le 21 juin 2024.

CONSIDÉRANT

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter de dépôt du document.
- ii. De mandater le directeur général pour transmettre les commentaires de la municipalité sur le plan triennal.

5.2 Avis du président d'élection concernant la date de scrutin en vue des élections partielles

Le président d'élection donne avis au conseil concernant la date de scrutin en vue des prochaines élections partielles.

Le scrutin aura lieu le 25 août 2024.

Rés. no
2024-106

5.3 Dépôt du rapport annuel 2023– Concernant le schéma de couverture de risque en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le directeur du service de la sécurité incendie dépose le rapport annuel 2023 concernant le SCRSI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Billy Tremblay, appuyé de M. Éric Desbiens et résolu à l'unanimité des

conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport.

6. AFFAIRES REPORTÉES

**Rés. no
2024-107**

6.1 Contribution municipale au camp de jour 2024

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en vue de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'entériner la décision prise suite à la consultation par courriel tenue le 7 juin 2024.
- ii. D'autoriser un budget supplémentaire de 13 500 \$ afin de maintenir les coûts d'inscription à 350 \$ / enfant.
- iii. De financer ces crédits supplémentaires par affectation à l'excédent de fonctionnement non affecté.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES Avis de motion et projet de règlement; Adoption des règlements;

**Rés. no
2024-108**

7.1 Approbation du règlement n° 24-01 de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan

CONSIDÉRANT que le 28 mai 2024, la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan, ci-après appelée « RGMRM », adoptait son règlement 24-01 Modifiant le règlement numéro 12-03 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 787 007 \$;

CONSIDÉRANT que ce règlement décrète également un emprunt de 1 787 007 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 607 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT la RGMRM a transmis, par courrier électronique, une copie du règlement à la municipalité, le 3 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. BILLY TREMBLAY, appuyé de M. ÉRIC DESBIENS il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

- i. D'approuver le règlement n°24-01 de la RGMRM, tel que présenté.

8. AFFAIRES PRINCIPALES À L'ÉTUDE

Rés. no
2024-109

8.1 Autorisation de paiement - Frais de déplacement Jessy Charette

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le remboursement des dépenses de Mme Jessy Charette, malgré les dispositions contraires de la politique en vigueur.

Rés. no
2024-110

8.2 Autorisation de conclusion d'un contrat de bail avec CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes a convenu d'un projet de contrat de bail avec CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES (ci-après « Locataire ») relativement au terrain de golf et à une partie du bâtiment sis au 18 rue du Golf loués par la municipalité de Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que le Locataire compte utiliser les biens loués aux fins d'opérer un club de golf;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. d'autoriser la conclusion du contrat de bail tel que présenté;
- ii. d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de bail pour et au nom de la municipalité.

Rés. no
2024-111

8.3 Embauche d'un préventionniste au SSI - Contrat à durée déterminée

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Billy Tremblay, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à

l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'embauche d'un préventionniste au SSI pour une durée déterminée de 3 mois.

**Rés. no
2024-112**

8.4 Ouverture de poste - Greffier-trésorier / Greffière-trésorière

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le directeur général à lancer un processus de recrutement en vue de pourvoir le poste de Greffier-Trésorier/Greffière-Trésorière

**Rés. no
2024-113**

8.5 Reconnaissance des organismes à buts non lucratifs et autorisation du versement de l'aide financière

CONSIDÉRANT la politique n°5 - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations formulées par la superviseuse des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reconnaître les organismes suivants et d'autoriser le versement de l'aide financière qui leur est accordée, tel qu'apparaissant dans le tableau suivant:

ORGANISMES RECONNUS	MONTANTS ACCORDÉS
Maison des jeunes le SPOTH	1 500 \$
Le cercle des fermières	1 500 \$
Grains de soleil Côte-Nord	1 500 \$
Carrefour Familial	1 500 \$
Club de l'âge d'or	1 500 \$
Club de motocycliste de Chute-aux-Outardes	0 \$

- ii. De mettre en suspens les demandes des organismes suivants: Les Girouettes de Chute-aux-Outardes; La Télévision régionale de la péninsule inc.
- iii. D'accorder un délai supplémentaire de 30 jours aux organismes suivants: La Commission des loisirs de Chute-aux-Outardes; La Table de concertation jeunesse de Chute-aux-Outardes; Les Habitations Chute-aux-Outardes; Les Chevaliers de Colomb de Chute-aux-Outardes.

**Rés. no
2024-114**

8.6 Abrogation de la résolution n° 2024-027

CONSIDÉRANT la résolution n° 2024-027 adoptée le 19 février 2024, visant un avis préalable de destitution de Mme Caroline Hovington à sa fonction de directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT la transaction-quittance intervenue entre la Municipalité et Mme Hovington le 12 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Billy Tremblay, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'abroger la résolution n° 2024-027 à toutes fins que de droits.

**Rés. no
2024-115**

8.7 Avenant au contrat 2024-412-003 - Inspection par plongeur de la prise d'eau brute de l'usine d'eau potable

CONSIDÉRANT la demande d'avenant reçue de SERVICES SUBAQUATIQUES BLM INC dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 438-2019 concernant la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la somme des modifications apportées au contrat excède le seuil de 10% au-delà duquel le responsable de la gestion du contrat doit obtenir l'autorisation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à

l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la demande d'avenant de SERVICES SUBAQUATIQUES BLM INC pour un budget supplémentaire n'excédant pas 4890\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense aux activités financières d'investissement.

9. AFFAIRES NOUVELLES OU DIVERSES

**Avis de proposition
Proposition sans préavis
Affaires diverses**

**Rés. no
2024-116**

9.1 Modifications au calendrier des séances du conseil pour l'année 2024

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la 7^e séance ordinaire soit déplacée au 8 juillet 2024 et la 8^e séance ordinaire au 19 août 2024.
- ii. Que les modifications soient publiées sur le site internet de la municipalité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS Première partie pour les personnes présentes; Deuxième partie pour les questions écrites;

**Rés. no
2024-117**

11.1 Période de questions orales

CONSIDÉRANT que la première partie de la période de questions, d'une durée maximale de 15 minutes, est réservée aux questions orales des personnes présentes à la séance ;

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions orales.

**Rés. no
2024-118**

11.2 Période de questions écrites

CONSIDÉRANT que la deuxième partie de la période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est réservée aux questions écrites transmises par des citoyennes et citoyens ;

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier a fait lecture des questions écrites qu'il a reçues en vue de la séance ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Billy Tremblay, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions écrites.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Rés. no
2024-119**

12.1 Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h26.

Christian Malouin,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
greffier-trésorier.